

**Conférence sur le thème :
« Le commerce numérique en Afrique : Incidences sur l'inclusion
et les droits humains »**

Addis-Abeba, 31 mai-1^{er} juin 2018

Organisée conjointement par le Centre africain pour les politiques commerciales de la Commission économique pour l'Afrique, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau genevois de la Fondation Friedrich-Ebert

NOTE CONCEPTUELLE

1. Contexte

Le Centre africain pour les politiques commerciales, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau genevois de la Fondation Friedrich-Ebert ont initié un partenariat, afin d'analyser les incidences de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) sur les droits humains. Leur rapport final conjoint, intitulé *The Continental Free Trade Area (CFTA) in Africa: A Human Rights Perspective* (La Zone de libre-échange continentale en Afrique : Prise en compte de la question des droits humains), centré sur des études de cas, les parties prenantes et les droits humains, a été rendu public en juillet 2017.

Les trois organisations ont convenu d'axer la prochaine phase de leur partenariat sur l'évaluation des incidences exercées par le commerce numérique sur l'inclusion et les droits humains dans le contexte de la politique commerciale choisie par l'Afrique en complément de la ZLECA.

Si l'économie numérique et le dynamisme généré par les applications commerciales électroniques offrent d'importantes possibilités, ils posent également des difficultés qui doivent être surmontées en respectant l'inclusion, la transparence, la gouvernance centrée sur les personnes et la réalisation des droits humains.

La Conférence se tiendra les 31 mai et 1^{er} juin 2018 à Addis-Abeba, en Éthiopie. Elle aura pour objet de conduire une réflexion préliminaire sur le champ des travaux de recherche conjointement menés par les organisations sur les droits humains et le commerce numérique dans le contexte de la ZLECA.

2. Pourquoi le commerce numérique ?

La présente note conceptuelle définit le commerce numérique comme « toute utilisation d'une technologie numérique qui est destinée à faciliter une activité commerciale ». Le

commerce numérique s'étend rapidement en Afrique, en modifiant profondément la façon dont les pays commercent et s'industrialisent. L'économie numérique, qui prospère grâce à la communication et aux réseaux humains, est adoptée par les entrepreneurs, les industriels et les gouvernements dans toute l'Afrique. Les gouvernements ont de plus en plus recours à des plateformes numériques pour fournir des services et communiquer des informations. Le commerce numérique a permis à des entreprises africaines de s'intégrer à des chaînes de valeur mondiales, en facilitant la commercialisation et la distribution de biens et services à l'échelle de l'Afrique et dans le reste du monde.

3. Pourquoi l'inclusion et les droits humains ?

Étant donné que le commerce numérique peut transformer les économies africaines, il est essentiel que les droits humains soient pris en compte lorsque sont examinés les aspects plus larges de la connectivité en Afrique et dans les pays africains ; de l'accès et de l'utilisation des plateformes, outils et services technologiques ; de la protection de la vie privée et des données ; et de l'effet de ce type de commerce sur la réalisation, la promotion et la protection de plusieurs droits humains, notamment le droit à l'emploi et le droit à l'éducation.

Le commerce numérique peut fortement contribuer à encourager ou à réaliser des droits humains dans le respect des cadres internationaux et régionaux existants. Il peut notamment renforcer la demande exprimée en faveur de la réduction de la fracture numérique, susciter des infrastructures informatiques améliorées et affiner les applications qui encouragent les solutions de développement et créent des emplois. Face aux risques posés aux droits humains, les nouvelles technologies doivent toutefois être disponibles pour tous, abordables et accessibles. Les droits d'accès et d'utilisation seront ainsi fondés sur l'égalité et la non-discrimination, afin d'assurer la participation de tous au développement et, plus généralement, aux décisions politiques, sociales et économiques. Le commerce numérique peut également exercer des incidences différentes sur les hommes et les femmes – elles doivent être évaluées et prises en considération.

L'article 3 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, « L'Afrique que nous voulons », fixe un principe juridique pour l'évaluation des droits humains dans le programme africain de l'économie numérique – il exprime l'aspiration pour une Afrique où règnent la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit.

La réalisation d'un développement numérique africain respectueux de l'inclusion et des droits humains exerce une incidence sur plusieurs domaines d'action. Les travaux conjoints des trois organisations donnent toutefois la priorité aux cinq domaines importants suivants : l'emploi ; les petites, moyennes et microentreprises ; l'agriculture ; l'industrie et les services ; les femmes ; et les jeunes.

4. Déroulement

La Conférence sera structurée en séances, chacune d'entre elles étant consacrée à un thème précis, l'objectif étant d'assurer un échange de vues approfondi sur les différentes expériences des participants. Les thèmes choisis pour les huit séances sont :

1. L'avenir du numérique : défis et opportunités ;
2. Les droits humains à l'ère de la révolution numérique ;

3. La situation du commerce numérique en Afrique I : tendances des entreprises et politiques ;
4. La situation du commerce numérique en Afrique II : regard sur les petites, moyennes et microentreprises informelles du commerce numérique ;
5. Le commerce numérique et le droit à l'emploi ;
6. Le commerce numérique et l'égalité hommes-femmes ;
7. Le commerce numérique et les jeunes ;
8. La gouvernance mondiale, régionale et nationale du commerce numérique axée sur la promotion des droits humains.

Après la Conférence, les trois organisations partenaires rédigeront un bref rapport de réunion, présentant les principaux messages exprimés, ainsi que les prochaines étapes du partenariat. Ce dernier pourrait inclure une analyse du commerce numérique sous l'angle des droits humains, en formulant des recommandations stratégiques à l'intention des décideurs politiques et des entrepreneurs concernés, en vue du prochain cycle de négociation concernant la ZLECA.